



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 6496

## Texte de la question

M. Philippe Tourtelier appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les difficultés du secteur de soins spécialisés aux toxicomanes. L'Association nationale des intervenants en toxicomanie en particulier dénonce un certain nombre de restrictions budgétaires ou de gels de crédits. Cette situation se traduit par une asphyxie du dispositif chargé d'assurer une bonne articulation entre soin, hébergement et insertion. Cette conjoncture insupportable met en cause la vocation même de ces services ou de ces centres hospitaliers. L'un des plus symboliques, l'hôpital Marmottan à Paris, se trouve en première ligne, mais tout le réseau de soins patiemment mis sur pied en France est menacé. Certains centres de post-cure seraient sur le point de fermer et une population fragile, souvent des jeunes en situation d'exclusion, risque de se retrouver à la rue. Le secteur étant désormais étranglé financièrement, ce sont des places d'hébergement qui sont ou seront supprimées. Aujourd'hui les crédits sont amputés à hauteur de 3 millions d'euros. De plus, le gel de 30 % du budget de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et la toxicomanie fait redouter une mise à mal de l'ensemble du dispositif, la suppression de nombreuses actions innovantes d'accompagnement et de soin des usagers de drogues, ainsi que des partenariats passés avec la justice. Annoncé au 1er janvier 2003 le basculement du financement des établissements spécialisés vers l'assurance maladie fait craindre une insuffisance de moyens ne leur permettant plus de remplir leur mission, voire de nouvelles fermetures. En conséquence, il lui demande de prendre des mesures de correction budgétaire et de lui indiquer l'orientation réelle de la politique du gouvernement en matière de soins, de prévention et de réduction des risques de la toxicomanie.

## Texte de la réponse

Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, souhaite tout d'abord rappeler son engagement total dans ce domaine. Il a pleinement conscience des enjeux de cette question prioritaire et fondamentale pour notre société et mesure tous les efforts que les associations y consacrent chaque jour. Le ministre est en effet convaincu que l'action de terrain demeure une priorité et se félicite que M. Didier Jayle, médecin et professionnel de terrain, ait été récemment nommé président de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT). S'agissant du financement des centres de soins spécialisés pour les toxicomanes (CSST), le ministre a obtenu l'annulation du gel budgétaire de 3 MEUR qui menaçait le budget des CSST. Ce gel avait eu pour conséquence de retarder la déléation du reliquat de 5 % des crédits. Le ministre comprend tout à fait l'inquiétude des associations, d'autant que l'information avait été rapidement relayée par l'Association nationale des intervenants en toxicomanie (ANIT). Cependant, au 1er novembre 2002, la situation était rétablie puisque l'ensemble des crédits inscrits en loi de finances initiale 2002 avaient été délégués dans les régions pour financer les CSST. En outre, il a obtenu que le projet de loi de finances rectificative pour 2002 prévoie un abondement en faveur des CSST à hauteur de 2,5 MEUR, pour tenir compte de l'augmentation du prix de la méthadone. En 2003, la dotation aux CSST sera maintenue à 107,5 MEUR, avec un financement assuré désormais par l'assurance maladie. Le ministre souhaite rassurer les associations en leur précisant que ce transfert n'aura aucun impact sur le fonctionnement des CSST. Quant au financement de la MILDT, le

ministre a obtenu que les annulations de crédits en 2002 soient limitées à 5 MEUR afin de préserver en priorité les ressources des associations. Seuls certains programmes interministériels devront être décalés. A la mi-octobre la totalité des crédits destinés aux associations avaient été délégués. Pour l'année 2003, le financement de la MILDT est réduit de 45,6 M EUR à 40 M EUR. Le ministre a en effet décidé d'optimiser ce financement en veillant à une meilleure synergie avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) qui prendra à sa charge la communication de la MILDT pour un montant équivalent. Cette mesure est donc sans conséquence pour les associations.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Tourtelier](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6496

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 novembre 2002, page 4155

**Réponse publiée le :** 13 janvier 2003, page 242